

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1293

21 mai 2014

SOMMAIRE

ABF Lux SA	62022	Interval S.A. - SPF	62019
AC Technologies	62023	KreaMark	62028
Air Services Finances	62021	LF Open Waters OP	62033
Alata Investment S.A.	62023	Loic Invest S.A.	62024
Allianz Global Investors Fund II	62031	Lugala S.A.	62022
Allianz Global Investors Fund IX	62032	Lux Investcom SA	62020
Anquith S.A.	62036	Maraton International S.A.	62021
Ataraxie S.A.	62063	M.I.3. S.A.	62055
Beckmann & Jörgensen Holding S.A.	62025	M.L. Batiment Succursale	62059
Carillon S.A.	62036	Molehill S.A. SPF	62035
Conventum	62026	Nexway EMEA	62036
Cormea S.A.	62025	Nova Participation S.A.	62027
CV Invest S.A.	62020	O'Key Group S.A.	62029
Delta Shipping & Chartering S.A.	62027	Petercam Horizon L	62030
Desalline S.A.	62026	P.J.P.T. S.A.	62034
Diversinvest Management S.A. Holding ..	62064	Procédés et Brevets Industriels S.A.	62025
Embalux S. à r.l.	62064	Propreal S.A.	62035
E.M.E.A. Management Services S.A.	62021	Quercus Ilex S.A. SPF	62031
Ermolli Investment S.A.	62026	RE Nocciola S.C.A.	62037
Eurox Europe S.A.	62037	Stratège S.A.	62018
Farias Finance International S.A.	62059	Technoblock International S.A.	62018
Fenestratus S.A.	62031	Theia SICAV SIF	62034
Finplat S.A.	62019	Transair S.A. - SPF	62019
Firola Investment SPF S.A.	62023	Uluru	62028
Gemma Europe S.à r.l.	62064	Unirec S.A.	62060
German Master Murabaha S.à r.l.	62063	Vantico International S.à r.l.	62060
Guyan	62018	Varama Investment S.A.	62022
Heraclite S.A.	62036	VRWAY Communication S.A.	62028
I.B.M.S. - International Business and Mana- gement Services S.A.	62020	WestProfil	62024
Illinois Investments S.A.	62027	Wilkes S.A.	62035
Infire S.A.	62029	WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	62037

Guyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 10 juin 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil de Gérance et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux gérants et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil de Gérance.

Référence de publication: 2014063222/17.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10.6.2014 à 17H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2013
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070256/560/17.

Technoblock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social sis au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 30 mai 2014 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014063835/20.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2014* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070257/1023/17.

Transair S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *11 juin 2014* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070273/833/19.

Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *10 juin 2014* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070266/833/18.

I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *10 juin 2014* à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070265/833/19.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *11 juin 2014* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070272/1267/17.

CV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *30 mai 2014* à 11:30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014064702/833/18.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 10 juin 2014 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2013.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070259/1267/17.

Maraton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 11 juin 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070276/833/19.

Air Services Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2014 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014066252/18.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 30 mai 2014 à 13 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014065409/1004/18.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2014 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014065414/795/17.

Lugala S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 30 mai 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014064699/833/19.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche stattfinden wird in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, am Mittwoch, den 28. Mai 2014, um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2013;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2013;
3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2013;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Statutarische Ernennungen;
8. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft;
9. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014058142/21.

Alata Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2014 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070277/795/16.

Firola Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.681.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2014 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations Statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070275/795/17.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

—
Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestProfil findet am 10. Juni 2014 um 10:00 Uhr in den Räumen der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Entgegennahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2013 bis 31. Dezember 2013
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2013 bis 31. Dezember 2013
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresüberschusses
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Beschlussfassung über personelle Änderungen im Verwaltungsrat
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 05 Juni 2014 anzumelden.

Luxemburg, 14. Mai 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014070261/1202/33.

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à :

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de la société LOIC INVEST S.A. qui se tiendra le lundi 2 juin 2014 à 9 heures au siège social de la société (19, rue Sigismond L-2537 Luxembourg) ou à toutes assemblées subséquentes qui seraient convoquées avec le même ordre du jour dans le cas où la première assemblée ne pourrait aboutir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports du commissaire et des comptes annuels au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013;
2. Affectation des résultats constatés sur les exercices 2009 à 2013;
3. Décision à prendre au regard de l'article 100 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales;
4. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
5. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs ;
6. Décharge aux administrateurs et commissaire ;
7. Divers.

Le Commissaire.

Référence de publication: 2014070252/21.

P.B.I., Procédés et Brevets Industriels S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 6.128.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10.6.2014 à 14H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2013
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070255/560/16.

Cormea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070258/1023/16.

Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

The Board of Directors convenes the Shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be exceptionally held on June 6, 2014 at 1.30 p.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Noticing and approval of the postponement of the Statutory General Meetings approving the annual accounts of the Company as at December 31, 2012 and December 31, 2013.
2. Submission and approval of the Statutory Auditor's reports for the financial years ended December 31, 2012 and December 31, 2013.
3. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2012 and December 31, 2013.
4. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
6. Statutory Appointments and first election of the Chairman of the Board of Directors.
7. Ratification of the Directors' fees for 2013 and 2014 and setting of the Directors' fees for 2015.
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014064709/22.

Desalline S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 juin 2014* à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070253/534/15.

Ermolli Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 36.406.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi *13 juin 2014* à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070262/1267/16.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.125.

En application de l'article 67 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de proroger l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2014. Suite à cette décision, toute décision prise par ladite assemblée a été annulée.

En application de l'article 67 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer les actionnaires à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 mai 2014* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les actionnaires sont informés que cette nouvelle assemblée générale ordinaire n'aura pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Conformément à l'article 67 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, cette nouvelle assemblée générale ordinaire statuera définitivement sur les points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à cette nouvelle assemblée générale ordinaire, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bd.lu) de leur intention d'assister à l'assemblée.

Référence de publication: 2014065412/755/30.

Nova Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2014* à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070274/795/15.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 10, 2014* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at April 30, 2014
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014070279/795/15.

Delta Shipping & Chartering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 172.225.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Delta Shipping & Chartering S.A. welche am *30. Mai 2014* um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2012
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2014063226/17.

KreaMark, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 148.319.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 13 juin 2014 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070263/1267/16.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 12 juin 2014 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070264/1267/16.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

Les actionnaires de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2014 à 14.00 heures, au CERCLE MUNSTER, sis au 5/7 rue Munster à L-2160 Luxembourg, afin de discuter et délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2013;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2013;
3. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2013;
4. Approbation des comptes statutaires et affectation du résultat de l'exercice 2013;
5. Nominations statutaires et ratification;
6. Divers.

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale dans le respect des dispositions de l'article 17.10 des statuts de la société, les détenteurs de droits de vote, autorisés par le certificat délivré par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont détenues en conformité du régime de gestion des actions dématérialisées, ayant présenté au moins deux jours ouvrables avant la date fixée de l'Assemblée ledit certificat et informé la société conformément à la législation applicable.

Le capital social souscrit et libéré intégralement est de EUR 14.435.486,00 divisé en 14.435.486 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. A la date de ce jour, la société détient, 54'000 actions propres.

En respect des lois applicables, les documents relatifs aux points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront tenus au siège social de la société ainsi qu'auprès de la "Borsa Italiana S.p.A.". Ces documents seront également disponibles sur le site de la société à l'adresse www.vrway.com dans le délai prévu.

The VRWAY COMMUNICATION S.A. shareholders are called in the

STATUTORY SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held on *June 20th 2014* , at 14.00, in the CERCLE MUNSTER located with 5/7 rue Munster in L-2160 Luxembourg, in order to discuss and deliberate with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors report on the statutory accounts as per December 31st 2013 ;
2. Auditor's report on the statutory annual accounts as per December 31st 2013 ;
3. Annual report on the statutory accounts as per December 31st 2013 ;
4. Approval of the statutory accounts and assignment of the result for the period 2013 ;
5. Statutory nominations and confirmation;
6. Others.

Have the right to attend the General Meeting in compliance with the article 17.10 of the bylaws of the company, holders of voting rights, permitted by the certificate issued by the intermediary through which the shares are held in compliance with the management system of the dematerialized shares, submitting at least two working days before the date of the meeting and informed the company in accordance with the applicable law.

The capital subscribed and fully paid amounts to EUR 14,435,486.00 divided into 14,435,486 ordinary shares with a nominal value of EUR 1.00 each. Until today, the Company owns directly 54'000 shares.

In accordance with the applicable laws, the documents relating to the items mentioned in the agenda of the Shareholder's General Meeting will be kept at the registered office of the Company as well as by the "Borsa Italiana SpA". These documents will be also available in due time on the Company website at the following address : www.vrway.com

Référence de publication: 2014068586/622/46.

Infire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 117.739.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *12 juin 2014* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070267/1267/16.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

You are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "General Meeting") which is scheduled to take place on Wednesday *June 11, 2014* at 10.00 a.m. Central European Time at 5, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in order to deliberate on the following matters:

Agenda of the General Meeting:

1. To receive the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2013.
2. To receive the reports of the board of directors of the Company on the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2013.

3. To receive the reports of the approved statutory auditor of the Company on the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2013.
4. To approve the statutory financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2013.
5. To approve the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2013.
6. To approve the results of the Company for the financial year ended December 31, 2013.
7. To approve the compensation of the directors and officers of the Company for the financial year ended December 31, 2014 in an aggregate amount of up to USD 300,000 and to delegate to the board of directors of the Company the power to determine each director's and officer's compensation.
8. To discharge the Directors for the financial year ended December 31, 2013.
9. To reappoint KPMG Luxembourg as approved statutory auditor of the Company, to hold office until the conclusion of the annual general meeting expected to be held in 2015.
10. To authorise the directors of the Company to determine the remuneration of the approved statutory auditors.

Any member attending the meeting has the right to ask questions. The Company must cause to be answered any such question relating to the business being dealt with at the meeting but no such answer need be given if (a) to do so would interfere unduly with the preparation for the meeting or involve the disclosure of confidential information, (b) the answer has already been given on a website in the form of an answer to a question, or (c) it is undesirable in the interests of the Company or the good order of the meeting that the question be answered.

A copy of the documentation related to the General Meeting is available at the registered office of the Company.

The documents required by Article 73 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, will be available from the date of this convening notice at the registered office of the Company.

To be entitled to attend and vote at the meeting (and for the purpose of the determination by the Company of the votes they may cast), shareholders must be registered in the register of shareholders of the Company at their registered office by 12.00 a.m. CET on June 6th, 2014. Changes to the register of shareholders of the Company after the relevant deadline shall be disregarded in determining the rights of any person to attend and vote at the meeting.

In case you are not able to attend, you may appoint a proxy to exercise all or any of your rights to attend, speak and vote at the meeting. A proxy form is enclosed to this convening notice. In case you did not receive the aforementioned proxy or the enclosures referred to above, you may request these again directly from the Company.

The proxy should be returned to the Company before 12.00 a.m. CET on June 10th, 2014 at the latest, by e-mail as a PDF (at aleksandra.lysova@okmarket.ru) or fax (at +7 495 663 66 78) with the original to follow by mail (at the registered office of the Company).

Luxembourg, May 19, 2014.

For the Board of Directors

(The Chairman)

Référence de publication: 2014069296/260/49.

Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2014 n'ayant pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PETERCAM HORIZON L à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2014 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2014055044/26.

Fenstratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 12 juin 2014 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070268/1267/16.

Quercus Ilex S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 177.644.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 10 juin 2014 à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070269/1267/16.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Hiermit wird mitgeteilt, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Allianz Global Investors Fund II (SICAV) am 10. Juni 2014 um 11:15 Uhr MESZ am Gesellschaftssitz 6A, route de Trèves in 2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfinden wird, um die folgenden Tagesordnungspunkte zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und der Abschlussprüfer sowie Verabschiedung des Jahresabschlusses und der Verwendung der Erträge (ggf.) für das Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2013.
2. Entlastung des Verwaltungsrats von seiner Verantwortung für alle Maßnahmen, die im Rahmen seines Mandates während des Geschäftsjahres bis 31. Dezember 2013 ergriffen wurden.
3. Wiederwahl von Herrn Dr Kai Wallbaum, Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
4. Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, zum Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
5. Beschluss über sonstige Angelegenheiten, die ordnungsgemäß auf der Versammlung vorgebracht werden.

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Das Quorum sowie die Mehrheitsverhältnisse im Verhältnis zu den ausstehenden Anteilen werden am 5. Juni 2014 per 24:00 Uhr MESZ ("Stichtag") bestimmt.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Stimmabgabe berechtigt sind die Anteilinhaber, die eine Bestätigung ihrer Depotbank oder ihres Instituts vorlegen können, aus der die Anzahl der von ihnen am Stichtag gehaltenen Anteile hervorgeht und welche bis 11:00 Uhr MESZ am 6. Juni 2014 bei der Transferstelle, der RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, eingegangen sein muss.

Alle Anteilinhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung berechtigt sind, haben das Recht, einen Vertreter zu bestimmen, der an ihrer Stelle abstimmen darf. Um gültig zu sein, muss die Stimmrechtsvollmacht vollständig ausgefüllt und handschriftlich durch den Auftragserteilenden oder dessen Anwalt oder, falls der Auftragserteilende eine Gesellschaft ist, mit dem Firmensiegel oder handschriftlich durch einen Bevollmächtigten unterzeichnet werden und an die Transferstelle, die RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, geschickt werden, so dass sie bis 11:00 Uhr MESZ in Luxemburg am 6. Juni 2014 dort eingetroffen ist.

Vollmachtsformulare erhalten registrierte Anteilinhaber bei der Transferstelle RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilinhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Sollten Sie weitere Rückfragen haben, konsultieren Sie bitte Ihren Finanzberater, die Verwaltungsgesellschaft oder eine der im Verkaufsprospekt vom 18. Februar 2014 ausgewiesenen Informationsstellen.

Sollten Sie Ihren Wohnsitz in der Bundesrepublik Deutschland haben, wenden Sie sich bitte an die Allianz Global Investors Europe mbH, Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, E-Mail: info@allianzgi.com als Informationsstelle für Anleger in der Bundesrepublik Deutschland.

Exemplare des zum 18. Februar 2014 aktualisierten Verkaufsprospekts sind am Sitz der Gesellschaft, bei der Verwaltungsgesellschaft, den Vertriebsgesellschaften und den Informationsstellen der Gesellschaft in jedem Rechtsgebiet, in dem die Gesellschaft zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist, während der üblichen Geschäftszeiten einsehbar bzw. auf Anfrage kostenlos erhältlich.

Senningerberg, Mai 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014070254/755/50.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Hiermit wird mitgeteilt, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilinhaber der Allianz Global Investors Fund IX (SICAV) am 10. Juni 2014 um 10:45 Uhr Ortszeit Luxemburg am Gesellschaftssitz 6A, route de Trèves in 2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfinden wird, um die folgenden Tagesordnungspunkte zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und der Abschlussprüfer sowie Verabschiedung des Jahresabschlusses und der Verwendung der Erträge (ggf.) für das Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2013.
2. Entlastung des Verwaltungsrats von seiner Verantwortung für alle Maßnahmen, die im Rahmen seines Mandates während des Geschäftsjahres bis 31. Dezember 2013 ergriffen wurden.
3. Wiederwahl von Herrn Dr Kai Wallbaum, Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
4. Wiederwahl von KPMG Luxembourg S.à.r.l. zum Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
5. Beschluss über sonstige Angelegenheiten, die ordnungsgemäß auf der Versammlung vorgebracht werden.

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Das Quorum sowie die Mehrheitsverhältnisse im Verhältnis zu den ausstehenden Anteilen werden am 5. Juni 2014 per 24:00 Uhr MESZ ("Stichtag") bestimmt.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Stimmabgabe berechtigt sind die Anteilinhaber, die eine Bestätigung ihrer Depotbank oder ihres Instituts vorlegen können, aus der die Anzahl der von ihnen am Stichtag gehaltenen Anteile hervorgeht und welche bis

11:00 Uhr MESZ am 6. Juni 2014 bei der Transferstelle, der RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, eingegangen sein muss.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung berechtigt sind, haben das Recht, einen Vertreter zu bestimmen, der an ihrer Stelle abstimmen darf. Um gültig zu sein, muss die Stimmrechtsvollmacht vollständig ausgefüllt und handschriftlich durch den Auftragserteilenden oder dessen Anwalt oder, falls der Auftragserteilende eine Gesellschaft ist, mit dem Firmensiegel oder handschriftlich durch einen Bevollmächtigten unterzeichnet werden und an die Transferstelle, die RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, geschickt werden, so dass sie bis 11:00 Uhr MESZ in Luxemburg am 6. Juni 2014 eingetroffen ist.

Vollmachtsformulare erhalten registrierte Anteilhaber bei der Transferstelle RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Sollten Sie weitere Rückfragen haben, konsultieren Sie bitte Ihren Finanzberater, die Verwaltungsgesellschaft oder eine der im Verkaufsprospekt vom 28. November 2013 ausgewiesenen Informationsstellen.

Sollten Sie Ihren Wohnsitz in der Bundesrepublik Deutschland haben, wenden Sie sich bitte an die Allianz Global Investors Europe mbH, Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, E-Mail: info@allianzgi.com als Informationsstelle für Anleger in der Bundesrepublik Deutschland.

Exemplare des zum 28. November 2013 aktualisierten Verkaufsprospekts sind am Sitz der Gesellschaft, bei der Verwaltungsgesellschaft, den Vertriebsgesellschaften und den Informationsstellen der Gesellschaft in jedem Rechtsgebiet, in dem die Gesellschaft zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist, während der üblichen Geschäftszeiten einsehbar bzw. auf Anfrage kostenlos erhältlich.

Senningerberg, Mai 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014070260/755/49.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Der gemäß Art. 11 ff. der Statuten der Gesellschaft sowie den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner Fassung vom 1. Juni 2011, (das „Gesetz von 1915“) zum 6. Mai 2014 ordnungsgemäß einberufenen jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre konnte kein vollständiger und testierter Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 30. September 2013 präsentiert werden. Aufgrund dessen konnte die Generalversammlung nicht ordnungsgemäß abgehalten werden und wurde auf den 3. Juni 2014 vertagt.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten laden wir die Aktionäre daher erneut zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die am 3. Juni 2014 um 14:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, rue Jean Monnet, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und Wirtschaftsprüfers über das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 30. September 2013 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Situation des Fonds und Ausblick auf die Zukunft.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung hinterlegt worden sind. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen. Die Aktionäre treffen ihre Entscheidungen durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre.

Luxemburg, im Mai 2014.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2014065408/1999/31.

P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.937.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 11 juin 2014 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070270/1267/16.

Theia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.965.

The shareholders of THEIA SICAV SIF (the "Company") are hereby informed that the statutory Annual General Meeting held on 30 April 2014 could not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Company are invited to the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

that will take place at its registered office on 28 MAY 2014 at 03:00 p.m. (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2013
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Elections pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the annual report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the annual general meeting, the shareholders are requested to deposit their share holdings at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting with the custodian bank, BSI Europe S.A., 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg. The share holdings deposit certificate confirming that the shares will remain blocked until after the annual general meeting must have been submitted to the Company five days before the annual general meeting. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the annual general meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the annual general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the annual general meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the annual general meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the annual general meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the annual general meeting (the "record date") to the attention of the company secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Shareholders, or their representatives, wishing to participate in the annual general meeting are requested to notify the Company of their attendance at least five days prior to the annual general meeting.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete

or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014066259/755/44.

Molehill S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 178.215.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 10 juin 2014 à 16:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070271/1267/16.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 30th, 2014 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014065415/795/15.

Propreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.615.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2014 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070278/795/16.

Carillon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.221.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 30th, 2014* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014065416/795/15.

Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.215.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 30th, 2014* at 1.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014065417/795/15.

Heraclite S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.229.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 30th, 2014* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014065418/795/15.

Nexway EMEA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 165.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042256/9.

(140048943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Eurox Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.992.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EUROX EUROPE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 29 mai 2014 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067179/750/16.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WILLI S.A. Société de gestion de patrimoine familial sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 29 mai 2014 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067196/750/17.

RE Nocciola S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.850.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of RE Nocciola S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 15 January 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company have never been amended.

RE Pistacchio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.703, being the general partner of the Company (the General Partner), appoints Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints (i) Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary), and (ii) Laura Hominal, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The partners, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the partners represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting. The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, each shareholder waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance. The Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the following agenda:

(1) Creation of the limited mandatorily redeemable non-voting preferred shares (MRPSs);

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35,994,100 (thirty-five million nine hundred and ninety-four thousand and one hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 36,039,100 (thirty-six million thirty-nine thousand and one hundred euro) by way of issuance of 1,390,564 (one million three hundred and ninety thousand five hundred and sixty-four) new shares, having a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each (the New Shares), and 49,200 (forty nine thousand and two hundred) MRPSs, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the New MRPSs);

(3) Subscription to, and payment in full by RE Cookies S.à r.l. of, the New Shares and the New MRPSs;

(4) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(5) Creation of the MRPSs register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Manager to proceed to the registration in the MRPSs register of the Company of the New MRPSs, and to see to any formalities in connection therewith and update of the share register of the Company to reflect the issuance of the New Shares; and

(6) Miscellaneous.

II. the Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create the MRPSs which shall have the same rights and obligations as the other shares except as set forth in the Articles, as restated pursuant to the fourth resolution.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 35,994,100 (thirty-five million nine hundred and ninety-four thousand and one hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 36,039,100 (thirty-six million thirty-nine thousand and one hundred euro), by way of the issuance of the New Shares and the New MRPSs.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution and its full payment as follows:

Subscription - Payment

RE Cookies S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.695, being the limited partner of the Company, declares to subscribe to the New Shares and to the New MRPSs and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 76,534,102.22 (seventy-six million five hundred and thirty-four thousand one hundred and two euro and twenty-two cents) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of EUR 76,534,102.22 (seventy-six million five hundred and thirty-four thousand one hundred and two euro and twenty-two cents) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 35,994,100 (thirty-five million nine hundred and ninety-four thousand and one hundred euro) is allocated to the share capital account of the Company;

(2) an amount of EUR 2.22 (two euro and twenty-two cents) is allocated to the limited ordinary share premium account; and

(3) an amount of EUR 40,540,000 (forty million five hundred and forty thousand euro) is allocated to the MPRPs share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles such as they shall now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form and name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "RE Nocciola S.C.A" (the Company).

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the sole manager of the Company (the Manager). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

4. Object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may grant any loans (including from the proceeds of any borrowings and/or issues of securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company (the Loans).

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital. The share capital is set at thirty-six million thirty-nine thousand and one hundred euro (EUR 36,039,100) represented by 1 (one) unlimited share (the Unlimited Share), one million three hundred and ninety-two thousand three hundred and sixty-three (1,392,363) limited ordinary shares (the Limited Ordinary Shares and, together with the Unlimited Share, the Ordinary Shares) and forty-nine thousand two hundred (49,200) limited mandatorily redeemable non-voting preferred shares (the MRPS and, together with the Limited Ordinary Shares, the Limited Shares), each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00-) and fully paid-up.

The Unlimited Share, the Limited Ordinary Shares and the MRPS are collectively referred to as the shares.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association (the Articles) or by the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The MRPS are redeemable at any time at the option of the Company (with the Company serving a prior 1 (one) calendar day notice to each holder of MRPS to be redeemed, stating the number of MRPS to be redeemed, their redemption date and their Redemption Price (as defined below)) and at the latest on 25 February 2029, in accordance with article 49-8 of the Companies Act and in accordance with the following paragraphs:

- (a) the redemption shall be decided by the Manager;
- (b) the MRPS shall be redeemed at a price equal to the nominal value of the MRPS, plus any and all accrued but unpaid Preferential Dividend (as defined below), plus any MRPS Share Premium (as defined below) plus any MRPS Capital Surplus (as defined below) (the Redemption Price);
- (c) the redemption of MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Companies Act;
- (d) all MRPS redeemed or otherwise acquired by the Company may be held as treasury shares or cancelled with the effect that the issued number of MRPS and the share capital of the Company shall be reduced accordingly; and
- (e) the Redemption Price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Manager according to valuation methods determined at its discretion.

6. Share capital increase and share capital reduction. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 13.4.

7. Distributions to the shares. The shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 21.

7.1 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

7.2 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

7.3 Share premium and capital surplus attached to the shares

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of Unlimited Shares, Limited Ordinary Shares or MRPS will be booked in a share premium account relating to respectively the Unlimited Share(s) (the Unlimited Share Premium), the Limited Ordinary Shares (the Limited Ordinary Share Premium) or the MRPS (the MRPS Share Premium). The Unlimited Share Premium, the Limited Ordinary Share Premium and the MRPS Share Premium are respectively available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to respectively the holders of Unlimited Share(s), Limited Ordinary Shares or MRPS and (ii) to be incorporated in the share capital to issue respectively Unlimited Shares, Limited Ordinary Shares or MRPS only.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account relating to the Unlimited Share(s) (the Unlimited Capital Surplus), the Limited Ordinary Shares (the Limited Ordinary Capital Surplus) or the MRPS (the MRPS Capital Surplus), as the case may be, pursuant to a resolution of the Manager or the General Meeting, as the case may be. The Unlimited Capital Surplus, the Limited Capital Surplus and the MRPS Capital Surplus are respectively available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to respectively the holders of Unlimited Share(s), Limited Ordinary Shares or MRPS and (ii) to be incorporated in the share capital to issue respectively Unlimited Shares, Limited Ordinary Shares or MRPS only.

8. Shares.

8.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

8.2 Share register

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

8.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

8.4 Share redemptions

In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, shares at a repurchase price as determined by the Manager.

The repurchase of shares in accordance with article 8.4 of the Articles is permitted provided that: (i) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Manager, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (ii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (iii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 6 of the Articles.

9. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

10. Liability of the shareholders. The holders of Limited Shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of Unlimited Shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Chapter III. Meeting of shareholders

11. Powers of the General Meeting.

11.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

11.2 Consent rights of the holders of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution without the consent of the holders of Unlimited Shares.

12. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. of each year. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

13. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

13.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Manager, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board) if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

13.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

13.3 Voting rights attached to the shares

Each Ordinary Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Companies Act. The MRPS do not entitle to vote except in the following events:

- (i) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the Preferential Dividend;
- (iii) the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- (iv) the reduction of the share capital of the Company;
- (v) any change to the corporate object of the Company;
- (vi) the issue of convertible bonds;
- (vii) the dissolution of the Company;
- (viii) the transformation of the Company into a company of another legal form;

where, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferential Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the First Preferential Dividend shall have been received in full; and

where the MRPS (i) represent more than half of the share capital of the Company, (ii) do not confer the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to a percentage of their nominal value, (iii) do not confer a preferential right to the reimbursement of the contribution.

13.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes cast, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the shares entitling to vote is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

13.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

13.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

13.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the communication is initiated from Luxembourg, (ii) the shareholders attending the meeting can be identified, (iii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iv) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (v) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

13.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

13.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

Chapter IV. Management

14. Management.

14.1 Powers of the Manager

The Company shall be managed by a sole Manager, being a holder of Unlimited Share(s) or not.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Manager.

14.2 Appointment and removal of the Manager

The Manager shall be elected by the General Meeting and it may be removed by the General Meeting as set out in Article 11.2. The General Meeting shall also determine its term of office.

14.3 No Remuneration of the Manager

The Manager shall receive no remuneration from the Company.

14.4 No dissolution of the Company

The Company shall not be automatically dissolved as a result of:

- (i) the dissolution or the bankruptcy of the Manager,
- (ii) the death of the Manager,
- (iii) the Manager does no longer have the legal capacity and power to act on a permanent basis; or
- (iv) the removal of the Manager.

15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Manager may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Delegation to perform specific functions

The Manager is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of the Manager

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the signature of the Manager.

16.2 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company (including in respect of its daily management), but only within the limits of such power.

17. Indemnification. The Company must indemnify the Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been the Manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company.

18. Supervisory Board (Conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé).

18.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

18.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

18.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

18.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the communication is initiated from Luxembourg, (ii) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (iii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iv) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (v) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

18.7 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

18.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing, in the event of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

18.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

18.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

Chapter V. Financial year, Distributions of profits

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

20. Annual accounts.

20.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

20.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Manager will submit the annual accounts together with the report of the Manager and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance) (if any), who will thereupon draw up its report.

20.3 Availability of documents at registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Manager and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

21. Allocation of results.

21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of results

After the allocation to the legal reserve, the General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, in accordance with the following order of priority:

(a) first, to the holders of MRPS, a preferential and cumulative dividend in an amount equal to 1% (one per cent) per annum of their nominal value (excluding, for the avoidance of doubt any MRPS Share Premium or MRPS Capital Surplus) (the First Preferential Dividend), in accordance with article 44 of the Companies Act;

(b) after payment of the First Preferential Dividend, to the holders of MRPS, a preferential and cumulative dividend in an amount equal to:

(i) one hundred per cent (100%) of the positive income (i.e. any interest and any default interest or any premium, penalty or indemnification as provided for under any Loan) for the relevant financial year; minus

(ii) any expenditures in connection with the investments funded by the MRPS (i.e. the Loans) for the relevant financial year; minus

(iii) the Company's carried forward losses in connection with the investments funded by the MRPS (i.e. the Loans); minus

(iv) any expenses (i.e. any interest and any default interest or any premium, penalty or indemnification to be paid by the Company under any unitranche facility agreement) for the relevant financial year; minus

(v) the First Preferential Dividend paid by the Company for the relevant financial year; minus

(vi) an arm's length margin determined in a transfer pricing report prepared by an independent advisor at the request of the Manager on or around the date of issuance of the MRPS,

(the Second Preferential Dividend and, together with the First Preferential Dividend, the Preferential Dividend);

(c) after payment of the Second Preferential Dividend, to the holders of Ordinary Shares.

21.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, in accordance with the order of priority set forth in article 21.2 and within the limits laid down in the Companies Act.

21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Manager according to valuation methods determined at its discretion.

22. Dissolution and liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 13.4. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be first used to reimburse the holders of MRPS of their contribution (including any MRPS Share Premium and any MRPS Capital Surplus), and then distributed to the shareholders in accordance with the order of priority set forth in article 21.2.

23. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the MRPSs register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the General Partner to individually under his/her sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New MRPSs in the MRPSs register of the Company and the issuance of the New Shares in the share register of the Company and to sign said registers, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary declares that, pursuant to article 32-1 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the conditions provided under its articles 26-3 and 26-5, have been fulfilled and expressly bears witness of their fulfilment.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of the present deed.

The deed having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Azette,

se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RE Nocciola S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société).

La Société a été constituée le 15 janvier 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

RE Pistacchio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.703, en tant que gérant de la Société (le Gérant), désigne Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne (i) Audrey Cubizolles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et (ii) Laura Hominal, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, chaque actionnaire renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour libellé comme suit:

(1) Création d'actions préférentielles de commanditaire sans droit de vote obligatoirement rachetables de la Société (les MRPSs);

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 35.994.100,00 (trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 36.039.100,00 (trente-six millions trente-neuf mille cent euros) par l'émission de 1.390.564 (un million trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-quatre) nouvelles actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, et 49.200 (quarante-neuf mille deux cents) MRPSs ayant une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacun (les Nouveaux MRPSs);

(3) Souscription et paiement intégral par RE Cookies S.à r.l. des Nouvelles Actions et des Nouveaux MRPSs;

(4) Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts);

(5) Création d'un registre des MRPSs afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription des Nouveaux MRPSs dans le registre des MRPSs, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées et mise à jour du registre des actions de la Société; et

(6) Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des MRPSs qui auront les mêmes droits et obligations que les autres actions sauf dans les cas prévus par les Statuts, tels que refondus par la quatrième résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente, en vertu de la présente résolution, le capital social de la Société d'un montant de EUR 35.994.100,00 (trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de EUR 36.039.100,00 (trente-six millions trente-neuf mille cent euros) par l'émission des Nouvelles Actions et des Nouveaux MRPSs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suite à l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et son paiement intégral comme suit:

Souscription - Libération

RE Cookies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.695, décide de souscrire aux Nouvelles Actions et aux Nouveaux MRPSs, les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 76.534.102.22 (soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille cent et deux euros et vingt-deux cents) (l'Apport).

La valeur de l'Apport de EUR 76.534.102.22 (soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille cent et deux euros et vingt-deux cents) sera allouée comme suit:

(1) un montant de EUR 35.994.100,00 (trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros) est affecté au compte du capital social de la Société;

(2) un montant de EUR 2,22 (deux euros et vingt-deux cents) est affecté au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires de Commanditaire; et

(3) un montant de EUR 40.540.000,00 (quarante millions cinq cent quarante mille euros) est affecté au compte de prime d'émission des MRPS de la Société.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité de ces fonds ainsi payés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme et Dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de "RE Nocciola S.C.A." (la Société).

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant unique de la Société (le Gérant). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital. La Société peut octroyer des prêts (y inclus des revenus des emprunt et/ou des émissions de valeurs mobilières) à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société (les Prêts).

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Chapitre II. Capital social, Actions

5. Capital social. Le capital social est fixé à un montant de trente-six millions trente-neuf mille cent euros (36.039.100 EUR), représenté par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) entièrement libérée (l'Action de Commandité) et un million trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-trois (1.392.363) actions ordinaires de commanditaire (les Actions Ordinaires de Commanditaire et, avec les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires), et 49.200 (49.200) actions préférentielles de commanditaire sans droit de vote obligatoirement rachetables (les MRPS et, avec les Actions Ordinaires de Commanditaire, les Actions de Commanditaires), chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune entièrement libérées

L'Action de Commandité, les Actions Ordinaires de Commanditaire et les MRPS forment ensemble les actions.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques excepté dans les cas prévus par ces statuts de la Société (les Statuts) ou par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915).

Les MRPS sont rachetables à tout moment au choix de la Société (la Société devant envoyer une notification préalable d'1 (un) jour calendrier à chaque détenteur de MRPS devant être rachetés, mentionnant le numéro des MRPS devant être rachetés, leur date de rachat et le Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous)) et au plus tard le 25 février 2029, conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915 et conformément aux paragraphes suivants:

(a) le rachat sera décidé par le Gérant;

(b) les MRPS seront rachetés à un prix égal à la valeur nominale des MRPS, plus tout autre Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé, plus toute Prime d'Emission MPRS (telle que définie ci-dessous), plus tout Capital Surplus MRPS (tel que défini ci-dessous) (le Prix de Rachat);

(c) le rachat des MRPS peut uniquement être fait en utilisant des sommes disponibles pour les distributions conformément à l'article 72-1 de la Loi de 1915;

(d) tous les MRPS rachetés ou autrement acquis par la Société peuvent être détenus comme des actions en réserve ou annulées ce qui aurait pour effet que le nombre de MRPS émis et le capital social de la Société seront réduits en conséquence; et

(e) le Prix de Rachat peut être payé en nature en avoir de toute sorte, et la valeur de ces avoirs sera déterminée par le Gérant conformément aux méthodes d'évaluation déterminées à sa discrétion.

6. Augmentation du capital social et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 13.4.

7. Distributions aux actions. Les actions donnent droit aux distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, tel que prévu à l'Article 21.

7.1 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi de 1915 et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro-rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

7.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

7.3 Compte de prime d'émission et "capital surplus" attachés aux actions

Tout apport en numéraire ou en nature effectué sous forme d'une prime d'émission en relation avec la souscription de l'Action de Commandité, des Actions Ordinaires de Commanditaire ou des MRPS sera comptabilisée dans un compte de prime d'émission relatif respectivement à l'/aux Action(s) de Commandité (la Prime d'Emission de Commandité), aux Actions Ordinaires de Commanditaire (la Prime d'Emission Ordinaire de Commanditaire) ou aux MRPS (la Prime d'Emission MRPS). La Prime d'Emission de Commandité, la Prime d'Emission Ordinaire de Commanditaire et la Prime d'Emission MRPS sont uniquement disponibles (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, respectivement aux détenteurs de l'/des Action(s) de Commandité, des Actions Ordinaires de Commanditaire, et de MRPS, et (ii) afin d'être incorporées au capital social en vue d'émettre respectivement de l'/des Actions de Commandité, des Actions Ordinaires de Commanditaire ou des MRPS uniquement.

Tout apport en numéraire ou en nature effectué sous forme d'apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions sera bloquée dans un compte "capital surplus" relatif à l'/aux Action(s) de Commandité (le Capital Surplus de Commandité), aux Actions Ordinaires de Commanditaires (le Capital Surplus de Commanditaire), ou aux MRPS (le Capital Surplus MRPS), le cas échéant, conformément à une décision du Gérant ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus de Commandité, le Capital Surplus de Commanditaire et le Capital Surplus MRPS sont uniquement disponibles (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, respectivement aux détenteur de l'/des Actions de Commandité, des Actions Ordinaires de Commanditaire et des MRPS et (ii) afin d'être incorporés au capital social en vue d'émettre respectivement des Actions de Commandité, des Actions Ordinaires de Commanditaire ou des MRPS uniquement.

8. Actions.

8.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives

8.2 Registre des actionnaires

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

8.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

8.4 Rachat d'actions

En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses actionnaires, ses actions à un prix de rachat déterminé par le Gérant.

Le rachat de ses actions en application de l'article 8.4 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Gérant, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (ii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (iii) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les actionnaires en conformité avec l'article 6 des Statuts.

9. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

10. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'Actions de Commanditaire n'engagent leur responsabilité qu'à concurrence du montant de leur apport à la Société comme capital social, prime d'émission ou capital surplus.

La responsabilité des détenteurs d'Actions de Commandité pour les dettes de la Société sera solidaire et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi de 1915.

Chapitre III. Assemblées de actionnaires

11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

11.1 Généralités

Toute Assemblée valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 ou par les Statuts.

11.2 Consentement du détenteur de l'/des Action(s) de Commandité en ce qui concerne les résolutions de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut adopter aucune résolution sans le consentement du détenteur de l'/des Action(s) de Commandité.

12. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10:30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

13. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

13.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

13.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable de l'Actionnaire Commandité ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

13.3 Droits attachés aux actions

Chaque Action Ordinaire confère une voix, sous réserve des limitations imposées par la Loi de 1915. Les MRPS ne confèrent pas de droit de vote sauf dans les cas suivants:

- (a) l'émission de nouvelles actions portant des droits préférentiels;
- (b) la détermination du Dividende Préférentiel;
- (c) la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- (d) la réduction du capital social de la Société;
- (e) toute modification de l'objet social de la Société;
- (f) l'émission d'obligations convertibles;
- (g) la dissolution de la Société;
- (h) la transformation de la Société en une société d'une autre forme légale;
- (i) lorsque, en dépit de l'existence de profits disponibles à cet effet, le Premier Dividende Préférentiel n'a pas été payé dans son entièreté pour toute raison que ce soit pendant une période de deux années financières successives and jusqu'à au moment où un tel Premier Dividende Préférentiel aura été reçu dans son entièreté; et
- (j) lorsque les MRPS (i) représentent plus de la moitié du capital social de la Société, (ii) ne confèrent pas de droit à un dividende préférentiel et cumulatif correspondant au pourcentage de leur valeur nominale, (iii) ne confèrent pas de droit préférentiel au remboursement de l'apport.

13.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des votes émis, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié des actions conférant le droit de vote (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des votes émis.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

13.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

13.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

13.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) la communication est initiée du Luxembourg, (ii) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (iii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iv) la réunion est retransmise de façon continue et (v) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

13.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

13.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre IV. Gérance

14. Administration de la Société.

14.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par un gérant unique, étant le détenteur de l'/des Action(s) de Commandité ou pas.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant.

14.2 Nomination et révocation du Gérant

Le Gérant sera nommé par l'Assemblée Générale et peut être révoqué être révoqué par l'Assemblée Générale conformément à l'article 11.2. L'Assemblée Générale peut aussi déterminer les termes de son mandat.

14.3 Aucune Rémunération du Gérant

Le Gérant ne recevra aucune rémunération de la Société.

14.4 Pas de dissolution de la Société La Société ne sera pas automatiquement liquidée suite à

- (i) la dissolution ou la faillite du Gérant;
- (ii) le décès du Gérant;
- (iii) le Gérant n'a plus la capacité ni le pouvoir légal d'agir de façon permanente; ou

(iv) la révocation du Gérant.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

16.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société (en ce compris à l'égard de la gestion journalière), et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

17. Indemnisation. La Société doit indemniser le Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de Gérant de la Société, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société.

18. Conseil de Surveillance - Réviseur d'entreprises agréé/Cabinet de révision agréé.

18.1 Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant dans les matières déterminées par le Gérant et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant.

18.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

18.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

18.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Surveillance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

18.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

18.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) la communication est initiée du Luxembourg, (ii) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (iii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iv) la réunion est retransmise de façon continue et (v) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

18.7 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

18.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

18.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

18.10 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

Chapitre V. Année sociale, Allocation des profits

19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Comptes annuels.

20.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

20.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance (le cas échéant), qui rédige un rapport sur cette base.

20.3 Consultation des documents au siège social Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

21. Affectation des résultats.

21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

Après l'allocation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, aux détenteurs des MRPS, un dividende cumulatif et préférentiel d'un montant égal à 1% (un pour-cent) par an de leur valeur nominale (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de toute Prime d'Emission MRPS ou Capital Surplus MRPS) (le Premier Dividende Préférentiel), conformément à l'article 44 de la Loi de 1915;

(b) après le paiement du Premier Dividende Préférentiel, aux détenteurs des MRPS, un dividende cumulatif et préférentiel d'un montant égal à:

(i) cent pourcent (100%) du revenu positif (i.e. tout intérêt et tout défaut d'intérêt ou toute prime, pénalité ou indemnisation tel que prévu par tout Prêt) pour l'année financière pertinente; moins

(ii) toute dépense en lien avec les investissements financés par les MRPS (i.e. les Prêts) pour l'année financière pertinente; moins

(iii) les pertes reportées de la Société en lien avec les investissements financés par les MRPS (i.e. les Prêts); moins

(iv) toutes dépenses (i.e. tout intérêt et tout défaut d'intérêt ou toute prime, pénalité ou indemnisation tel que prévu par tout unitranche facility agreement) pour l'année financière pertinente; moins

(v) le Premier Dividende Préférentiel payé par la Société pour l'année financière pertinente; moins

(vi) une marge déterminée dans rapport de prix de transfert préparé par un réviseur indépendant à la demande du Gérant à ou aux alentours de la date d'émission des MRPS,

(le Deuxième Dividende Préférentiel et, avec le Premier Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel);

(c) après le paiement du Deuxième Dividende Préférentiel, les détenteurs des Actions Ordinaires.

21.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant peut décider de déclarer un dividende intérimaire sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, conformément à l'ordre de priorité établi à l'article 21.2 et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par l'Actionnaire Commandité selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

22. Dissolution et liquidation.

22.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 13.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les bénéfices de la liquidation seront d'abord utilisés pour rembourser les détenteurs de MRPS de leur apport (y compris la Prime d'Emission MRPS et tout Capital Surplus MRPS), et ensuite distribué aux actionnaires conformément à l'ordre de priorité établi à l'article 21.2.

23. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le registre des MRPS de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouveaux MRPS dans le registre des MRPS de la Société et à l'inscription des Nouvelles Actions dans le registre des Actions de la Société, de signer lesdits registres et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Cubizolles, Hominal, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mars 2014. Relation: EAC/2014/3219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043567/978.

(140049212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée M.I.3. S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.536,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C n° 2729 du 9 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial C n° 2585 du 18 octobre 2012,

avec un capital social actuel de EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante-et-un mille Euros), représenté par 42.241 (quarante-deux mille deux cent quarante-et-une) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Christian HAAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Laurent Puissant BAEYENS.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Christian HAAS, prénommé.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I: L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1 Augmentation de capital à concurrence de EUR 5.927.000 (cinq millions neuf cent vingt-sept mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante-et-un mille Euros) à EUR 48.168.000 (quarante-huit millions cent soixante-huit mille Euros),

par l'émission de 5.927 (cinq mille neuf cent vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 (soixante-cinq euros) par action,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par 18 actuels actionnaires par la conversion en capital et l'incorporation au capital à due concurrence, de créances que ces actionnaires ont sur la société, le tout sur le vue d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 2 700.000 (deux millions sept cent mille euros),

en vue de porter le capital social de son montant après l'augmentation de capital dont question au point 1 de l'ordre du jour de EUR 48.168.000 (quarante-huit millions cent soixante-huit mille Euros) à EUR 50.868.000 (cinquante millions huit cent soixante-huit mille euros),

par l'émission de 2.700 (deux mille sept cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 (soixante cinq euros) par action,

à souscrire et à libérer intégralement par GRUPO MIRABEL, nouvel actionnaire, moyennant versement en espèces,

3. Renonciation, pour autant que de besoin, de la part des actuels actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital dont question au point 2 ci-avant;

4. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts;
5. Démission et nomination d'administrateur;
- 6 Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, chaque fois séparément et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 5.927.000 (cinq millions neuf cent vingt-sept mille Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 42.241.000 (quarante-deux millions deux cent quarante-et-un mille Euros) à EUR 48.168.000 (quarante-huit millions cent soixante-huit mille Euros),

par l'émission de 5.927 (cinq mille neuf cent vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 (soixante-cinq euros) par action,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par 18 actuels actionnaires par la conversion en capital et l'incorporation au capital à due concurrence, de créances que ces actionnaires ont sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises

Souscription

La susdite augmentation de capital a été souscrite et libérée par les 18 actuels actionnaires, ici représentés par Mr Pierre SCHILL, précité, au prorata de leur participation actuelle, comme suit:

1. la société MATINVEST, dont le siège social est situé au 1, rue de la Faisanderie, à Paris, et dont le numéro d'identification est B 414 876 672 a souscrit à 1.432 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 93.080, émises suite à l'augmentation de capital qui précède, et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 1.525.080 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

2. la société anonyme de droit belge COFIR - SA, au capital de EUR 13 928 000, dont le siège social est situé au 17, rue du Bois Sauvage à Bruxelles (1000) et dont le n° d'identification est RPM Bruxelles 0892 938 646, a souscrit à 1.404 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 91.260, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 1.495.260 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

3. Mr Jacques GAILLARD, né le 27 Avril 1944 à Villeurbanne (France) demeurant au 9B, Avenue Alfred Cortot 1260 CH-Nyon, a souscrit à 702 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 45.630, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 747.630 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

4. la société FIDOMI-SAS, au capital de EUR 8 250 000 dont le siège social est situé au 1, rue de la Faisanderie à PARIS 75116, France, dont le n° d'identification est B 342 027 240 RCS PARIS, a souscrit à 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 22.815, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 373.815 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

5. la société Bond International Limited, société de droit de Hong Kong dont le siège est situé au Suite 1101, 11/F Chinachem Tower, 34-37 Connaught road central, HONG KONG DONT LE N° d'identification auprès du registre des sociétés de Hong Kong est 1527489, a souscrit à 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 22.815, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 373.815 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

6. la société HOLGESPAS Luxembourg S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est situé au 10 A, rue Henri Schnadt 2530 Luxembourg dont le n° d'identification auprès du RCS Luxembourg est B 142905 a souscrit à 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 22.815, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 373.815 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

7. la société SOPARCIF-SAS, société par actions simplifiée au capital de EUR 5.408.000, dont le siège social est situé au 1, rue de la Faisanderie 75116 PARIS (France) dont le n° d'identification est 317 495 026 RCS PARIS, a souscrit à 351

actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 22.815, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 373.815 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

8. la société ETABLISSEMENTS BALLANDE ASIA, société de droit de Hong Kong dont le siège est situé au Room 1101 Wanchai Central Building, 89 Lockhart Road Wanchai Hong Kong dont le n° d'identification est 58686, a souscrit à 308 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 20.020, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 328.020 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

9. la société UNIVERSAL STRATEGY FUND, fonds d'investissement spécialisé sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV-SIF) de droit luxembourgeois dont le siège est situé au 20 b Boulevard E. Servais 2535 Luxembourg dont le n° d'identification auprès du RCS de Luxembourg est B 148877, a souscrit à 211 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 13.715 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 224.715 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A

10. la société FIBAL, société anonyme de droit de Wallis et Futuna au capital de XPF 3 330 000 000 dont le siège est situé à Mata Utu Wallis et Futuna et dont le n° d'identification auprès du RCS de Wallis et Futuna est 82 B 45 a souscrit à 154 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 10.010 émises suite à l'augmentation de capital qui précède. et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 164.010 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

11. la société EXALIS INVESTISSEMENTS SAS de droit français au capital de EUR 28 294 013 dont le siège social est situé au 3, Avenue du Président Wilson 75116 PARIS et dont le n° d'identification est 520 228 941 RCS PARIS, a souscrit à 105 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 6.825 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 111.825 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

12. Mr Michel GOUSSARD, né le 11 Avril 1948 à Saint Germain en Laye (France) demeurant 2, rue R. Machy 95810 Grisy les Platres (France), a souscrit à 70 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 4.550 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 74.550 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

13. la société HSBC Private Bank (Suisse) S.A., société anonyme de droit suisse dont le siège est situé au 2, Quai Général Guisan 1211 Genève 3 (Suisse) et dont le n° d'identification est GENEVE CH 660 0074 001 4, a souscrit à 70 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 4.550 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 74.550 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

14. la société SAS COR'EX, société par actions simplifiée de droit français au capital de EUR 108 000, dont le siège social est situé au 7, Avenue Horace Vernet 78110 LE VESINET (France) et dont le n° d'identification est 2007 B 00620 RCS Versailles, a souscrit à 34 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.210, émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 36.210 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

15. Mr Patrick MERMILLIOD né le 24 Mai 1938 à Paris (France) domicilié au 42, rue Ampère 75017 PARIS a souscrit à 21actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.365 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 22.365 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

16. Mr Alberto VALENZUELA, né le 29 Décembre 1963 à Mexico (Mexique) domicilié au 2A, Chemin des Sarments 1221 VESENAZ (Suisse) a souscrit à 7 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 455 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 7.455 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

17. la société ACTE 2, SARL de droit français au capital de EUR 5000 dont le siège social est situé 7, rue du Bon Pasteur 67000 Strasbourg (France) et dont le n° d'identification auprès du RCS de Strasbourg est B 493 154 033, a souscrit à 4

actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 260 émises suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 4.260 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

18. Mr Bernard FERRI, né le 11 Juillet 1937 à Paris (France) demeurant 58, Boulevard Malesherbes 75008 à Paris, a souscrit à 1 action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action,, augmentée d'une prime d'émission de EUR 65 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 65, émise suite à l'augmentation de capital qui précède et les a libérées intégralement par la conversion en capital et son incorporation jusqu'à concurrence de EUR 1.065 d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société M.I.3. S.A.

Les susdits apports pour un montant total de EUR 6.312.255 (six millions trois cent douze mille deux cent cinquante-cinq Euros) ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MAZARS Luxembourg, cabinet de révision agréé, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 5.927 actions de la société ayant une valeur nominale de EUR 1000 à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission de EUR 385.255.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital à concurrence de EUR 2 700.000 (deux millions sept cent mille euros),

en vue de porter le capital social de EUR 48.168.000 (quarante-huit millions cent soixante-huit mille Euros) à EUR 50.868.000 (cinquante millions huit cent soixante-huit mille euros),

par l'émission de 2.700 (deux mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 (soixante-cinq euros) par action,

à souscrire et à libérer intégralement par un nouvel actionnaire, savoir la société MIRABEL Holdings S.à r.l, moyennant versement en espèces,

Renonciation

L'assemblée constate que les actuels actionnaires ont tous renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Souscription et libération:

Alors est intervenu aux présentes la société MIRABEL Holdings S.à r.l, avec siège social à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au RCS Luxembourg B 173.181

Ici représentée par M. Pierre Schill

en vertu d'une procuration lui donnée le 20 février 2014, laquelle reste annexée au présent acte,

lequel déclare souscrire à la totalité des 2.700 (deux mille sept cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par action, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 65 (soixante cinq euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 175.500,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces total de EUR 2 875.500 (deux millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros),

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.700 (deux mille sept cents) actions nouvelles par la susdite société MIRABEL HOLDINGS S.à r.l..

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 50.868.000 (cinquante millions huit cent soixante-huit mille Euros), représenté par 50.868 (cinquante mille huit cent soixante-huit) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Guillaume de Broglie en sa qualité d'administrateur et lui donne décharge pour son mandat.

Elle décide de nommer comme nouvel administrateur la société privée à responsabilité limitée dénommée LPB, dont le siège social est situé au 7, Chemin Vert, B - 1380 Ohain, numéro d'entreprise 0890.097.635, ayant comme représentant permanent M. Laurent Puissant Baeyens, domicilié au 7, Chemin Vert à Ohain.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2015.

L'assemblée prend en outre acte de la désignation du nouveau représentant permanent de MATINVEST en la personne de M. Thierry Chignon, domicilié au 14, avenue du Parc Liserb, à Nice, en remplacement de M. Stéphane Delplancq.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société suite au présent acte sont estimés à environ EUR 4500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Haas, L. Puissant Baeyens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2014. Relation: LAC/2014/11595. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040890/244.

(140047452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

M.L. Batiment Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 168.859.

La société TWENTYTHREEFIVE SA dénonce à ce jour le siège social de la société M.L. BATIMENT SUCCURSALE initialement domiciliée au L-8080 Bertrange, 59 Route de Longwy

Bertrange, le 21 mars 2014.

TWENTYTHREEFIVE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014042212/11.

(140048619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Farias Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.729.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mars 2014 que KPMG Luxembourg S.à r.l. a été révoqué de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société et que CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et immatriculé au RCS sous le numéro B 86.770 a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période courant jusqu'à l'assemblée des actionnaires devant se tenir en 2015.

Munsbach.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014042063/16.

(140048701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 mai 2014* à 11:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014065419/795/15.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000.001,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.959 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.960 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and most recently on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°439 of 22 February 2013.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,001 (fifty million and one United States dollars) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, without nominal value (the New Share);
- (3) subscription to, and payment in full of, the New Share;
- (4) subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,001 (fifty million and one United States dollars) by way of issuance of the New Share.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 16,880,989 (sixteen million eight hundred and eighty thousand and nine hundred eighty-nine United States dollars) consisting in a claim of USD 16,880,989 (sixteen million eight hundred and eighty thousand and nine hundred eighty-nine United States dollars), being the equivalent in United States dollars of GBP 10,200,000 (ten million two hundred thousand British Pound sterling) on the basis of the 2pm London time rate out of Bloomberg as per 29 January 2014 (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 16,880,989 (sixteen million eight hundred and eighty thousand and nine hundred eighty-nine United States dollars) is allocated as follows:

- (1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (2) an amount of USD 16,880,988 (sixteen million eight hundred and eighty thousand and nine hundred eighty-eight United States dollars) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to USD 16,880,989 (sixteen million eight hundred and eighty thousand and nine hundred eighty-nine United States dollars).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is set at USD 50,000,001 (fifty million and one dollars of the United States) represented by 50,000,001 (fifty million and one) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately five thousand four hundred euro (EUR 5,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

comparaît:

Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.959 (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.960 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 17 décembre 2012 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°439 du 22 février 2013.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.001 (cinquante millions et un dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);

(3) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;

(4) modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital et l'émission de la Nouvelle Part Sociale;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.001 (cinquante millions et un dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de USD 16.880.989 (seize millions huit cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis), consistant en une créance de USD 16.880.989 (seize millions huit cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis), étant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de GBP 10.200.000 (dix millions deux cent mille livres sterling) sur base du taux de change Bloomberg à 2pm (heure londonienne) du 29 janvier 2014 (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 16.880.989 (seize millions huit cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis) sera allouée comme suit:

(1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de USD 16.880.988 (seize millions huit cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis) sera alloué au compte de primes d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur de l'Apport est au moins égal à USD 16.880.989 (seize millions huit cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 50.000.001 USD (cinquante millions et un dollars des Etats-Unis) représenté par 50.000.001 (cinquante millions et une) parts sociales sans valeur nominale."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041153/175.

(140046741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 30th, 2014* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014065422/795/15.

German Master Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERMAN MASTER MURABAHA SARL

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014042101/12.

(140048680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.557.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société pris en date du 21 mars 2014

En date du 21 Mars 2014, les associés de la Société a pris la résolution suivante:

- destituer Monsieur Felipe Merry del Val, né le 15 Juin 1969 en Italie, ayant comme adresse professionnelle: Bain Capital Ltd., Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Grande Bretagne de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- De confirmer les mandats de:

* Mme Ailbhe Jennings, gérante;

* Mme Ruth Springham, gérante;

* Mr. Luca Bassi, gérant et

* Mr. Aurélien Vasseur, gérant.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings, gérante;

- M. Luca Bassi, gérant;

- Mme Ruth Springham, gérante.

- et Mr. Aurélien Vasseur, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2014.

Référence de publication: 2014042090/24.

(140049083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Diversinvest Management S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.497.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014042017/13.

(140048984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Embalux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4978 Fingig, 27, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 135.449.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042040/10.

(140048568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.
